

Dépôt 8.12.15

C. 29/100

Postulat

Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles

La ville de Lausanne se targue de mener une politique exemplaire en matière énergétique et climatique sur son territoire. Au-delà des mesures concrètes déjà prises par la ville, pour enrayer le réchauffement climatique, il faut réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique d'utiliser beaucoup moins d'énergies fossiles tels que le charbon, le gaz et le pétrole, et de laisser la plus grande part possible de ces énergies dans le sol. Face à la lenteur et à l'insuffisance des mesures prises par les gouvernements en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables, une campagne internationale a pris son essor, depuis 2008, en faveur d'un désinvestissement des énergies fossiles. Une telle campagne a l'avantage de s'attaquer directement à la source du problème, à savoir l'extraction des combustibles fossiles. De plus, un tel désinvestissement contribue à réduire la puissance de lobbyisme du secteur des énergies fossiles sur les collectivités publiques.

Par ailleurs, abstraction faite des impératifs écologiques, sur le plan de la sécurité des placements, la réduction des investissements dans les énergies fossiles est de plus en plus recommandée, dans la mesure où on pourrait assister à un effondrement des cours dans ce secteur avec la transition énergétique, un risque souligné par une étude de l'Office fédéral de l'environnement¹. La crainte d'une perte de rentabilité pour les caisses de pensions en cas de désinvestissement des énergies fossiles n'est à l'inverse pas justifiée : « les études indiquent que les investisseurs qui renoncent aux énergies fossiles ont des performances à peu près similaires, voire légèrement meilleures, à celle des investisseurs conventionnels », relève Amandine Favier, conseillère en finance durable au WWF Suisse (citée par *Le Temps*, 4 novembre 2015).

Plusieurs fonds d'investissement de première importance ont appliqué cette mesure, en particulier le Fonds norvégien – plus gros fonds souverain au monde – qui a annoncé en mai 2015 qu'il allait exclure de son portefeuille les entreprises actives dans le secteur du charbon. Un nombre important de villes sont allées plus loin, en supprimant tout investissement de leurs fonds de pension dans les entreprises d'énergies fossiles (c'est le cas de la Ville de Seattle par exemple). En Suisse, aucune institution d'importance n'a pour le moment adopté de telles mesures de désinvestissement. Dans ce contexte, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne pourrait jouer un rôle pionnier.

C'est pourquoi ce postulat propose que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Conseil d'administration de la CPCL que celle-ci désinvestisse complètement le secteur des énergies fossiles (entreprises et matières premières).

Lausanne, le 8 décembre 2015

Hadrien Buclin, La Gauche

Romain Felli, Parti socialiste

Vincent Rossi, les Verts

H. Buclin
R. Felli
V. Rossi

Du 10 DEC. 2015

La Municipalité prend acte

renvoi ~~SIL~~
Age (Studic) copie
FIPAV, CPCL

¹ *Neue Zürcher Zeitung*, « Kohlendioxid als Pensionskassen-Risiko », 31 octobre 2015 ; la réponse de la Municipalité à la question écrite n°33/2015 (« Rendements de la Caisse de pensions - franc fort et bulle carbone ») témoigne malheureusement d'une mécompréhension de ces enjeux et réduit le problème uniquement aux matières premières sans considérer les entreprises actives dans le secteur.